

» les œuvres orthodoxes de saint Thomas. Nous leur enjoignons de ne plus détourner le sens sublime de ces ouvrages » par des interprétations éloignées de la vérité, en faisant » violence ouverte tant à nos propres paroles qu'à celles de » nos prédécesseurs. Nous leur défendons d'exprimer le plus » léger blâme sur nos lettres apostoliques, sur l'ordre des » dominicains, et nous condamnons les lettres, les libelles, » les thèses et les livres qui ont porté ou qui pourraient » porter atteinte aux sectateurs de l'école thomistique. »

Cette bulle était bien positivement une déclaration de guerre contre la société des jésuites. Néanmoins les enfants d'Ignace de Loyola gardèrent le silence, de peur de raviver l'ancienne querelle de leur compagnie avec les dominicains, dans un moment où ils avaient déjà les quesnellistes sur les bras. Ils craignaient également, en relevant le gant qui leur était jeté par les disciples de saint Dominique, de mécontenter le cardinal Coscia, qui paraissait fatigué de ces disputes incessantes, et qui d'ailleurs avait à s'occuper de démêlés fort graves qui venaient de s'élever entre le saint-siège et les cours de Turin et de Lisbonne, relativement à la confirmation de l'indult que réclamait Victor Amédée, c'est-à-dire au droit de nommer aux bénéfices vacants dans l'île de Sardaigne, qu'il avait troquée contre celle de Sicile; et en ce qui concernait le roi de Portugal, pour l'obtention d'un chapeau de cardinal en faveur du nonce Bichi, prélat infâme que sa majesté Jean V avait pris en singulière affection, et qu'elle voulait faire entrer de force dans le sacré collège.

Les révérends Pères avaient prévu que les débats des constitutionnaires et des appelants de France absorberaient

toute l'attention de Nicolas Coscia et ne lui permettraient pas d'entrer dans de nouvelles intrigues. Les choses prenaient en effet un caractère de gravité extrême : à la suite du « brigandage d'Embrun, » douze évêques opposants avaient protesté contre le jugement, et avec eux cinquante avocats du barreau de Paris avaient formulé une consultation énergique tendant à infirmer la procédure du concile, comme s'écartant du texte même des lois ecclésiastiques et civiles.

Le cardinal de Fleury, exaspéré par cette manifestation, fit saisir l'ouvrage des avocats, le déféra à un conseil d'évêques stipendiés, et obtint une nouvelle condamnation. Les prélats décrétèrent que les docteurs en droit « s'étaient égarés sur » tous les points, les blâmèrent d'avoir élevé au-dessus de » l'autorité de l'Église, des conciles, des papes, des évêques » et de la bulle Unigenitus, des maximes et des propositions » téméraires, fausses, tendantes au schisme, destructives de » toute hiérarchie, suspectes d'hérésie et même hérétiques ; » ils ajoutèrent que ces légistes avaient attaqué le concile » d'Embrun au préjudice de l'autorité royale et du respect » qui était dû à un nombre considérable de prélats et au » pontife lui-même. »

Par arrêt du conseil d'état, la consultation fut supprimée et les auteurs dénoncés à la vindicte des dévots. Les prélats qui voulurent encore élever la voix furent menacés de l'exil; les ordres monastiques qui osèrent adresser de simples observations furent immédiatement frappés d'interdiction; de pauvres religieuses, qui se permirent de plaindre les victimes, furent impitoyablement arrachées de leurs saintes retraites et dispersées dans d'autres communautés.

Cette recrudescence de persécution, qui annonçait devoir sévir sur tous les appelants sans exception, intimida enfin les membres du haut clergé. Le cardinal de Noailles lui-même, cet intrépide adversaire des jésuites, qui jusque-là s'était montré inébranlable, chancela dans ses sentiments, et offrit d'accepter la bulle *Unigenitus*, sous la condition que ses ennemis le laisseraient mourir en paix. Néanmoins il protesta contre la condamnation de Soanen, évêque de Senez, et en appela au roi ainsi qu'au futur concile général du « brigandage d'Embrun. » Sa majesté Louis XV condamna cette démarche, fit des menaces si terribles à ce vieillard, qui était pour ainsi dire sur le bord de la tombe, qu'il le força à rétracter ses opinions et à démentir son caractère en publiant un mandement par lequel il déclarait accepter la bulle de Clément XI sans aucune modification.

Ce fut un véritable triomphe pour les constitutionnaires que la soumission du cardinal de Noailles, et par conséquent elle porta un coup terrible aux appelants, car l'adhésion du métropolitain entraîna celle du chapitre de chanoines et des premiers vicaires de l'archevêché. Il est vrai que les manifestations de joie des jésuites dessillèrent les yeux du vénérable prélat, et lui firent comprendre qu'il avait commis un acte de faiblesse irréparable. Lui-même disait en pleurant à ceux qui l'entouraient, qu'il s'était, dans un moment d'une coupable lassitude, avili aux yeux des hommes et rendu indigne de contempler la face du Christ. La honte et le désespoir qu'il ressentait de son acceptation avancèrent sa fin et le conduisirent au tombeau en peu de mois.

Le nouvel archevêque de Paris, monseigneur de Vintimille,

homme violent et entièrement dévoué au saint-siège, entreprit de soumettre le clergé du second ordre, et il y réussit à son entière satisfaction, en employant tour à tour la menace, la violence et la corruption.

Il obtint une nouvelle ordonnance royale qui enjoignit à la faculté de théologie de Paris de rendre un décret portant qu'elle reconnaissait avoir librement, respectueusement et sans restriction aucune, accepté la constitution.

Cette grande affaire terminée, les jésuites recommencèrent à intriguer auprès du cardinal Coscia pour faire canoniser le fameux moine Hildebrand, l'empoisonneur de papes, le triomphateur des rois, celui qui, sous le nom de Grégoire VII, avait exalté la puissance religieuse et foulé aux pieds les sceptres et les diadèmes des rois. Déjà ce pontife avait été béatifié par Paul V; mais ce n'était pas assez aux yeux des bons Pères; ils voulaient qu'un si grand homme fût élevé au grade de saint et eût droit à un culte de *dulie*; c'était donner un riche évêché à un évêque *in partibus*; car le bienheureux, selon la doctrine romaine, est dans le ciel un personnage inerte, ne jouissant d'aucune invocation, d'aucun culte, tandis que le saint possède l'une et l'autre prérogatives.

Le décret de canonisation fut obtenu sans peine de Benoît XIII, qui était presque tombé en enfance; mais il ne fut pas aussi facile de le faire recevoir en France; le parlement refusa d'enregistrer la légende de Grégoire VII; il fit plus, il en condamna la teneur comme attentatoire aux droits de la couronne. Les parlements de Metz, de Rennes et de Bordeaux suivirent cet exemple, ainsi que plusieurs évêques,

entre autres, Caylus d'Auxerre et Drosménil de Verdun.

Les jésuites, dont le but secret était de forcer les rois à courber la tête devant les papes, et de dominer ceux-ci pour commander au monde entier, tenaient essentiellement à faire accepter la légende de Grégoire VII; et pour vaincre les répugnances des magistrats, ils essayèrent de la présenter dans une bulle où se trouvait décrétée la canonisation de Vincent de Paule, le fougueux persécuteur des solitaires de Port-Royal. Ce fut encore peine perdue; les conseillers du parlement déclarèrent qu'ils professaient une profonde vénération pour l'institution sublime des sœurs de la charité, mais qu'ils regardaient le fondateur comme suffisamment récompensé par son titre de bienheureux.

Un événement, qui du reste était prévu depuis longtemps, suspendit les discussions sur cette ridicule affaire; Benoît XIII venait de mourir à Rome dans sa quatre-vingt-unième année, le 21 février 1730.

Ce dominicain s'était montré, pendant tout le cours de son pontificat, simple, ignorant, superstitieux, mais austère de mœurs et pur d'intentions; et la seule chose qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir laissé prendre un trop grand ascendant à l'infâme cardinal Coscia et aux exécrables jésuites.

CLÉMENT XII,

CHARLES VI,
empereur d'Allemagne.

254^e PAPE.

LOUIS XV,
roi de France.

Élection d'un pape aveugle.—Clément XII essaye d'arrêter les progrès de la civilisation. — Querelle du parlement de Paris et du cardinal de Fleury. — Appel des prêtres d'Orléans. — Protestation des avocats. — Voyage du parlement à Versailles. — Polémique de la gazette intitulée *Nouvelles ecclésiastiques*. — Le ministre Fleury fait enlever l'abbé Pucelle, plusieurs conseillers du parlement, des avocats et même des docteurs de la Sorbonne. — Exil du parlement. — Histoire du diacre Paris. — Convulsionnaires au cimetière de Saint-Médard. — Étrange spectacle offert par des femmes convulsionnaires. — Condamnation du cardinal Coscia. — Progrès de la philosophie en France. — Bulles de Clément XII contre les francs-maçons. — Histoire de la maçonnerie. — Le pape revendique les duchés de Parme et de Plaisance. — État du christianisme en Asie. — Canonisation de Vincent de Paule. — Nouvelle opposition du parlement à la bulle du pape. — Église de Hollande. — Maladie du saint-père. — Il réintègre l'infâme Coscia dans la dignité de cardinal. — Les neveux de Clément pillent le trésor de l'Église. — Mort du pape.

Cinquante-trois cardinaux entrèrent en conclave après les funérailles de Benoît XIII pour lui donner un successeur, et cabalèrent pendant quatre mois entiers sans pouvoir s'entendre sur le choix d'un pape; enfin des bataillons de pu-